



Paris, le 11 février 2021

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75007 PARIS

Objet : Position des organisations professionnelles représentant les ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues et psychomotriciens sur le projet de protocole de coopération entre les professions de la rééducation et les aides-soignants, visant à créer le métier « d'aide à la rééducation ».

Monsieur le Ministre,

Nous avons été interpellés par différents représentants de nos professions au sujet du projet mené entre l'ARS Grand-Est et le service de MPR du CH de Nancy, relatif à la mise en place d'une expérimentation de type « protocole 51 » visant à déléguer certaines de nos compétences à des aides-soignants volontaires.

En l'état actuel de l'organisation du système de santé, du fonctionnement des hôpitaux, des centres de santé ou de rééducation, et de leur financement, nos professions n'acceptent pas qu'une partie de leurs champs de compétences respectifs soit ainsi concédée, pour ne pas dire, dévoyée, d'autant plus lorsque le besoin réel n'est pas ressenti par les professionnels.

Le manque de professionnels de la rééducation au sein de ces établissements est essentiellement lié à l'insuffisance de moyen et de niveau de rémunération. Aussi, il est totalement inadmissible de vouloir compenser cette carence en déléguant une partie de nos actes à des professionnels qui n'en n'ont pas la compétence ; nous soulignons également ne pas avoir été consulté pour ce projet.

.../...

Conscient toutefois que la pénurie de professionnels de la rééducation est préjudiciable dans certains secteurs pour les patients, nous nous accordons sur le fait que plusieurs solutions pourraient être envisageables, mais elles demandent à être étudiées en concertation étroite avec nos professions, et sur un plan strictement national. Nous vous proposons notamment, dans le cadre du décloisonnement ville/hôpital, que l'intervention des libéraux soit renforcée pour compenser le déficit de professionnels au sein de ces structures au travers de nouveaux modes de rémunération.

Nous souhaiterions donc pouvoir vous rencontrer afin d'échanger avec vous sur le sujet et trouver des solutions concertées.

Dans l'attente de votre retour,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Éric TROUVE
Président de l'ANFE
07.86.09.79.00



Sébastien GUERARD
Président de la FFMKR
06.03.85.96.28



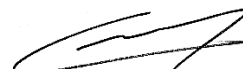
Nicolas RAYNAL
Président de la FFP
06.85.28.10.36



Anne DEHETRE
Présidente de la FNO
06.78.12.51.48



Alexandre AKLI-POUPARDIN
Président de la FNP
07.77.49.14.49



Laurent MILSTAYN
Président du SNAO
06.70.23.07.47

Même courrier adressé à :

- Madame Virginie CAYRÉ, Directrice Générale de l'ARS Grand-Est
- Professeur Jean PAYSANT, Chef de service MPR CH Nancy